



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2011-107-2.22

Modifiant le Règlement n° 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 novembre 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2011-107-2.22 modifiant le règlement n° 2011-107 concernant la circulation des véhicules hors route;

QUE ce règlement a pour objet d'identifier les traverses de motoneiges autorisées sur le territoire de la Municipalité.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 9^{ième} jour du mois de novembre 2022.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Greffier-trésorier